

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2544

18 septembre 2015

SOMMAIRE

AEI Luxembourg Holdings, S.à.r.l.	122077	Telecommunications Industry S.A.	122066
AERO AutoFactoria Group S.A.	122097	Terre Bleue S.A.	122066
Altice S.A.	122074	Threadneedle (Lux)	122068
Café-Restaurant BAIRRADA, s.à r.l.	122112	Thule Fund S.A., SICAV-SIF	122068
Cotim s.à r.l.	122071	Tiera Capital S.C.A., SICAR	122069
Cross Media Publishing S.à r.l.	122071	Titanium Consult S.à r.l.	122069
Datofin S.A.	122071	Tosey S.à.r.l.	122068
Daxa S.A.	122071	Tournai S.à r.l.	122069
DBAG Investment III S.à.r.l.	122070	Transcom Investments & Finance S.A.	122112
DBF PrestaLux s.à r.l.	122070	Trican Well Service Ltd., Luxembourg Branch	122067
Débosselage Mobile s.à r.l.	122071	Triofalux S.à r.l.	122067
Delfi Asset S.A.	122069	Troisi Investissements Internationaux SPF S.A.	122067
Deloitte General Services	122070	Turnpike Investments S.A.	122067
Deloitte Tax & Consulting	122070	TVN DTH Holdings S.à r.l.	122112
Diaverum Pooling GP	122070	Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A.	122109
Diaverum S.à r.l.	122073	Udatcha S.à r.l.	122111
Digitech S.A.	122073	Ulysses Luxembourg S.à r.l.	122110
Dune Investment S.A.	122072	Vega Holdings S.à r.l.	122072
Eltrona Imagin S.A.	122071	Verica S.à r.l.	122066
Kalmuna S.A.	122080	Verizon Business Security Solutions Luxem- bourg	122066
Kalmuna S.à r.l.	122080	Vetedy s.à r.l.	122072
MALG S.A.	122073	Via (Lux) 3 S.à r.l.	122066
MEDeu S.A.	122073	Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l.	122083
Premium Gold Luxembourg S.à r.l.	122111	Zebra Luxco I S.à r.l.	122097
Structif S.à r.l.	122072		
STS Medical Group S.à r.l.	122105		
Tamar International S.à r.l.	122067		

Verizon Business Security Solutions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 4A/B, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 62.274.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 22 avril 2015, il a été décidé d'approuver la démission avec effet au 1^{er} août 2014 de Monsieur Eric Bedell, résidant au 26 Rue Madame Carre de Malberg, 57050 Lorry-lès-Metz, France en tant que délégué chargé de la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Pour Verizon Business Security Solutions Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015132448/15.

(150141702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Verica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 173.525,47.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 47.707.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132447/10.

(150142927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Via (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 190.735.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132443/11.

(150142582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Telecommunications Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 166.220.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132414/9.

(150142179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Terre Bleue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.798.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132416/9.

(150141907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Triofalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 10, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 27.437.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015132429/10.

(150141793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Troisi Investissements Internationaux SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 12.079.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015132430/12.

(150141731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Trican Well Service Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.136.

RECTIFICATIF

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée:

B153136 - L150000285

Déposé le 02/01/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132428/14.

(150141853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Tamar International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.269,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 103.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132404/9.

(150141629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Turnpike Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132402/9.

(150141855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Thule Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 183.849.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu le 30 juin 2015 à 14 heures

L'Assemblée a décidé de réélire Madame Véronique Gillet et Monsieur Göran Karlsson comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2016.

L'Assemblée a décidé de réélire Madame Annelie Enquist et Monsieur Michael Lanser comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.

L'Assemblée a également décidé de réélire Deloitte Audit, comme Réviseur d'Entreprise agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 30 juillet 2015.

Pour le compte de Thule Fund S.A., SICAV-SIF

Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015132389/18.

(150141628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Threadneedle (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 50.216.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 31 juillet 2015 à 14 heures dans les locaux de Citibank International Limited, Luxembourg Branch, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg

L'Assemblée a approuvée la réélection de Mme Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, M. Claude Kremer, M. Campbell Fleming, M. Dominik Kremer, et M. Tony Poon, comme Administrateurs de Threadneedle (Lux) jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée a approuvé la réélection du Réviseur d'Entreprise agréé PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Pour le compte de Threadneedle (Lux)

Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015132387/19.

(150142865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Tosey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 133.769.

Extrait des résolutions de l'associée unique du 19 mai 2015

Sont renommés comme gérants:

- Madame Sylvie WINCKLER, demeurant Avenue Léo Errera, 70, B-1180 BRUXELLES.
- Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.
- Monsieur Jean WEYNANDT, demeurant 171, rue des Romains, L-8041 BERTRANGE.
- Monsieur Bernard HERMAN, avec adresse professionnelle au 26, rue Glesener, L-1630 LUXEMBOURG.

Les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015132394/17.

(150142536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Titanium Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 116.144.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132391/10.

(150142414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Tournai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Tournai S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant unique

Référence de publication: 2015132395/14.

(150142994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Tiera Capital S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 162.081.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 16 juin 2015

En date du 16 juin 2015, l'Assemblée Générale a décidé:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, 2182 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Tiera Capital S.C.A., SICAR

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015132390/16.

(150142050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Delfi Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 150.505.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Gesellschaft vom 26. Juni 2015 geht hervor, dass das Mandat von Herrn Richard Andres als Buchprüfer der Gesellschaft bis zur ordentlichen jährlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2016 stattfinden wird, verlängert wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015131588/14.

(150142780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Diaverum Pooling GP, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.609.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Pour la Société

Jana Oleksy

Gérante

Référence de publication: 2015131592/13.

(150141722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Deloitte General Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.400,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 165.179.

La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131589/11.

(150142753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Deloitte Tax & Consulting, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 165.178.

La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131590/11.

(150142768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

DBF PrestaLux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 187.442.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131603/9.

(150143047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

DBAG Investment III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.171.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 186.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015131602/10.

(150142897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Débosselage Mobile s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 132.030.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131605/9.

(150141978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Daxa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 54.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131598/9.

(150142860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Datofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131596/9.

(150142314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Cross Media Publishing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2738 Luxembourg, 50, rue Paul Wilwertz.
R.C.S. Luxembourg B 149.815.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131580/9.

(150142424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Cotim s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 43.834.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131578/9.

(150141979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Eltrona Imagin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 4-8, rue de l'Acierie.
R.C.S. Luxembourg B 155.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131640/9.

(150142586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Dune Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 83.165.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises le 31 juillet 2015

L'actionnaire unique a accepté la démission de:

- Mr. Joël S. Stern de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- Mr. John A. Carthew-Yorstoun de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

Madame Chie Maingard, né le 8 mars 1956 à Tokyo (Japon), résidant au 36, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg, a été nommé administrateur de catégorie A de la Société en remplacement de Monsieur Joël S. Stern avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Monsieur Olivier Maingard, né le 16 janvier 1950 à Biarritz (France), résidant au 36, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg, a été nommé administrateur de catégorie B de la Société en remplacement de Monsieur John A. Carthew-Yorstoun avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société est maintenant composé comme suit:

- Madame Chie Maingard, Administrateur de catégorie A;
- Monsieur Olivier Maingard, Administrateur de catégorie B;
- Monsieur Jean-Michel Beigbeder, Administrateur de catégorie A.

Référence de publication: 2015131626/21.

(150142636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Structif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1372 Luxembourg, 2, allée des Charmes.
R.C.S. Luxembourg B 163.887.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juillet 2015 a renouvelée le mandat du gérant Monsieur Ionnis Rousochatzakis pour un terme de six ans.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015132371/12.

(150142599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Vega Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.927.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015132441/11.

(150142461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Vetedy s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.379.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 31/07/2015.

Référence de publication: 2015132451/10.

(150141761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Digitech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 102.003.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 1^{er} juillet 2015

L'Assemblée constate et accepte la démission, à dater du 30 juin 2015 de Madame Kahrien LERBS, née le 26 juillet 1969 à Arlon (B) demeurant à L-8008 Strassen, 130, Route d'Arlon;

L'Assemblée constate et accepte la démission, à dater du 30 juin 2015 de Madame Isabelle SCHAEFER, née le 02 janvier 1968 à Thionville (F) demeurant à L-8008 Strassen, 130, Route d'Arlon;

L'Assemblée constate et accepte la démission, à dater du 30 juin 2015 de Madame Aurélie GERARD, née le 16 novembre 1985 à Bruxelles (B) demeurant à L-8008 Strassen, 130, Route d'Arlon;

Monsieur Cornet Jean, né à Longwy (France) le 5 août 1947, expert-comptable demeurant à L-8008 Strassen, 130, Route d'Arlon est nommé, avec effet au 1^{er} juillet 2015, à la fonction d'Administrateur Unique

L'Administrateur unique a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

DIGITECH S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015131617/23.

(150142151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Diaverum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.921.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Pour la Société

Jana Oleksy

Gérante

Référence de publication: 2015131616/13.

(150142975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

MALG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.445.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132058/9.

(150141841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

MEDeu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 143.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132071/9.

(150142813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Altice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.391.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of July,
before Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy Luxembourg.

there appeared:

Maître Yann SPIEGELHALTER, lawyer, with professional address at Aerogolf Center, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors (the “Board”) of Altice S.A., a société anonyme organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.391 (the “Company”),

pursuant to resolutions taken by the Board on 17 July 2015, a copy of each has been presented to the undersigned notary (the “Resolutions”).

A copy of these Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 3 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 501 dated 25 February 2014. The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time pursuant to a deed of the said notary on 1 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°811 on 24 March 2015.

II. The Company has an issued share capital of two million four hundred and seventy-nine thousand five hundred and one euros and eighty-six euro cents (EUR 2,479,501.86), represented by two hundred forty-seven million nine hundred and fifty thousand one hundred and eighty six (247,950,186) fully paid-up ordinary shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

III. Article 5 of the Articles provides as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at two million four hundred and seventy-nine thousand five hundred and one euros and eighty-six euro cents (EUR 2,479,501.86), represented by two hundred forty-seven million nine hundred and fifty thousand one hundred and eighty six- (247,950,186) Ordinary Shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0,01) each, and, if issued, Class B Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0,01) each.

5.2. The issued share capital and the authorised share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of these Articles.

5.6. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the resolutions approving the authorised capital, and without prejudice to any renewals, to:

(i) increase the current share capital in whole or in part on one or more occasions by (a) a maximum amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) with or without the issue of shares (but if with the issue of shares by the issue of Ordinary Shares) against payment in cash or in kind or against an incorporation of share premium, account 115, distributable reserves or retained earnings and/or (b) a maximum amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-) by the issue of Class B Shares (including but not limited to the issue of Class B Shares on the exercise of any warrants that may be issued by the Company from time to time) against payment in cash (such payment being equal to the aggregate nominal value of the Class B Shares to be issued);

(ii) determine the place and date of the issue (or any successive issue) and the terms and conditions of the subscription for the Class B Shares and/or the Ordinary Shares, as the case may be;

(iii) determine the allocation of the subscription price for the Class B Shares and/or the Ordinary Shares to the share capital, share premium and/or any other reserve account of the Company;

(iv) limit and/or withdraw the preferential subscription rights of existing shareholders in case of an issuance of Class B Shares and/or the Ordinary Shares, as the case may be; and

(v) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register to reflect the amendment accordingly.

5.7. Whenever the General Meeting or Board has effected a share capital increase pursuant to the foregoing provisions, Article 5.1 of these Articles shall be amended so as to reflect the increase.”

IV. The Board, pursuant to the Resolutions, resolved to, *inter alia*:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and thirteen euros and seven euro cents (EUR 213.07) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of two million four hundred and seventy-nine thousand five hundred and one euros and eighty-six euro cents (EUR 2,479,501.86) represented by fully paid up shares consisting of two hundred forty-seven million nine hundred and fifty thousand one hundred and eighty six (247,950,186) ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each to two million four hundred and seventy-nine thousand seven hundred and fourteen euros and ninety-three cents (EUR 2,479,714.93), by the creation and issuance of twenty-one thousand three hundred and seven (21,307) new ordinary shares of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the “Share Issue”);

(b) authorise any lawyer of Luther S.A., having its professional address at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg acting individually with full power of substitution, to appear before a notary public in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share register of the Company to reflect the Share Issue.

The Share Issue has been fully subscribed as follows:

- twenty-one thousand three hundred and seven (21,307) ordinary shares were subscribed by Penta Limited Partnership Incorporated, a limited partnership, established and registered with separate legal personality under the laws of the island of Guernsey, having its registered office at 11 New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 2PF.

The Share Issue has been entirely paid-up by way of a contribution in cash in an aggregate value of one million one hundred and fifteen thousand sixty euros (EUR 1,115,060.-) made by the above subscriber, as approved by the Resolutions, it being understood that an amount of one million one hundred fourteen thousand eight hundred forty-six euro and ninety-three euro cents (EUR 1,114,846.93) shall be allocated to the Company’s share premium account (the “Subscription Funds”).

The new shares to be issued pursuant to the Resolutions were issued as of 20 July 2015 following the confirmation of the reception of the Subscription Funds by the Company.

V. As a result of the above, the Board has resolved to amend articles 5.1. and 6.1 of the Articles, which should now be read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at two million four hundred and seventy-nine thousand seven hundred and fourteen euros and ninety-three cents (EUR 2,479,714.93), represented by two hundred and forty-seven million nine hundred and seventy-one thousand four hundred and ninety-three (247,971,493) Ordinary Shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and, if issued, Class B Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each."

and

" **6.1.** The Company’s share capital is divided into two hundred and forty-seven million nine hundred and seventy-one thousand four hundred and ninety-three (247,971,493) Ordinary Shares and, if issued, Class B Shares (collectively the Shares)."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l’an deux mille quinze, le vingt-et-un juillet,

par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

Maître Yann SPIEGELHALTER, avocat, avec adresse professionnelle à l’Aerogolf Center, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en qualité de représentant du conseil d’administration (le «Conseil») de Altice S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.391 (la «Société»),

en vertu de résolutions prises par le Conseil le 17 juillet 2015 dont la copie a été présentée au notaire instrumentant (les «Résolutions»).

Une copie des Résolutions, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil en vertu des Résolutions, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 501 du 25 février 2014. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du susdit notaire, le 1^{er} décembre 2014, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°811 du 24 mars 2015.

II. La Société a un capital social émis d'un montant de deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cinq cent un euros et quatre-vingt-six centimes d'euro (EUR 2,479,501.86) représenté par des actions entièrement libérées composées de deux cent quarante-sept millions neuf cent cinquante mille cent quatre-vingt-six (247,950,186) actions ordinaires intégralement libérées d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

III. L'Article 5 des Statuts prévoit ce qui suit:

« 5.1. Le capital social souscrit est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cinq cent un euros et quatre-vingt-six centimes d'euro (EUR 2,479,501.86), représenté par deux cent quarante-sept millions neuf cent cinquante mille cent quatre-vingt-six (247,950,186) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et en cas d'émission, d'Actions de Classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social émis et le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

5.6. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des décisions approuvant le capital autorisé et sans préjudice de tous renouvellements, à:

(i) augmenter le capital social existant en tout ou partie à une ou plusieurs reprises (a) d'un montant maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) avant ou sans émission d'actions (mais en cas d'émission d'actions par l'émission d'Actions Ordinaires) contre paiement en numéraire ou en nature ou contre incorporation de prime d'émission, de compte 115, de réserves distribuables ou de bénéfices non distribués et/ou (b) d'un montant maximum de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) par l'émission d'Actions de Classe B (en ce compris mais sans se limiter à l'émission d'Actions de Classe B à l'exercice de tous warrants que la Société peut émettre de temps en temps), contre paiement en numéraire (ce paiement étant égal à la valeur nominale totale des Actions de Classe B à émettre);

(ii) déterminer le lieu et la date de l'émission (ou toute émission successive) et les modalités de souscriptions des Actions de Classe B et/ou des Actions Ordinaires, le cas échéant;

(iii) déterminer l'affectation du prix de souscription des Actions de Classe B et/ou des Actions Ordinaires au compte de capital social, de prime démission et/ou de toute autre réserve de la Société;

(iv) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants en cas d'une émission d'Actions de Classe B et/ou d'Actions Ordinaires, le cas échéant; et

(v) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions pour y faire figurer les modifications en conséquence.

5.7. Chaque fois que l'Assemblée Générale ou le Conseil a effectué une augmentation du capital social en vertu des dispositions qui précèdent, l'Article 5.1 des présents Statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation.»

IV. Le Conseil, conformément aux Résolutions, a décidé inter alia:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent treize euros et sept centimes d'euro (EUR 213,07) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cinq cent un euros et quatre-vingt-six centimes d'euro (EUR 2.479.501.86) représenté par des actions entièrement libérées composées de deux cent quarante-sept millions neuf cent cinquante mille cent quatre-vingt-six (247.950.186) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatorze euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro (EUR 2.479.714,93) par la création et l'émission de vingt et un mille trois cent sept (21.307) nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (l'«Emission d'Actions»);

(b) d'autoriser tout avocat de Luther S.A., dont l'adresse professionnelle se situe Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire à Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital suite à l'Emission d'Actions et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard, y compris, mais non exhaustivement à prendre toutes les mesures nécessaires pour instruire les parties concernés de mettre à jour le registre des actions de la Société afin de refléter l'Emission d'Actions.

L'Emission d'Actions a été intégralement souscrite comme suit:

- Vingt et un mille trois cent sept (21,307) nouvelles actions ont été souscrites par Penta Limited Partnership Incorporated, un "limited partnership", avec une personnalité juridique séparée d'après la loi de l'Ile de Guernesey, établi et ayant son siège social à 11 New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 2PF.

L'Emission d'Actions a été intégralement libérée par un apport en numéraire d'un montant total de un million cent quinze mille soixante euros (EUR 1.115.060,-) fait par le souscripteur ci-dessus, tel qu'approuvé par les Résolutions, étant entendu

qu'un montant d'un million cent quatorze mille huit cent quarante-six euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro (EUR 1.114.846,93) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société (les «Fonds de Souscription»).

Les nouvelles actions à émettre en vertu des Résolutions ont été émises à compter du 20 juillet 2015 après confirmation de la réception des Fonds de Souscription par la Société.

V. En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier les articles 5.1 et 6.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatorze euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro (EUR 2.479.714,93) représenté par des actions entièrement libérées composées de deux cent quarante-sept millions neuf cent soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-treize (247.971.493) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et en cas d'émission, d'Actions de Classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

et

« **6.1.** Le capital social de la Société est divisé en deux cent quarante-sept millions neuf cent soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-treize (247.971.493) Actions Ordinaires et, si elles sont émises, les Actions de Classe B (collectivement les Actions).»

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été fait à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant des surnom, nom, état civil et résidence, la même personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présente acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17401. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015131392/197.

(150143101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

AEI Luxembourg Holdings, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.181.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty seventh of July,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

AEI Power Ltd, a Limited Company, existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 75, Fort Street, Clifton House Building, KY1-11-8 Grand Cayman, and registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number HL-250204,

here represented by Sara Lecomte, private employee professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her in Houston (Texas) on 21 July 2015 (the Appearing Party or the Sole Shareholder).

The aforesaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing Party is the sole shareholder of AEI Luxembourg Holdings S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 103181, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 September 2004 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Mémorial C) number 1220 on 29 November 2004; and the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, Notary, residing in Luxembourg, on 27 April 2009, published in the Mémorial C, number 1061 on 25 September 2009.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company and to put it into voluntary liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint as liquidator FIDES (Luxembourg) S.A., a Société Anonyme, existing under Luxembourg Laws, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 41469.

Third resolution

The sole shareholder decides to determine the powers of the liquidator in the following terms:

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the coordinated versions of the Luxembourg Company Laws. It may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting of shareholders or sole shareholder authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities, to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash, and to decide the payment of advance liquidation proceeds.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to give full and complete discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the performance of their mandate until the date of the present deed, except in the case where the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person who signed with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

A COMPARU

AEI Power Ltd, une Limited Company de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au 75, Fort Street, bâtiment Clifton House, KY1-11-8 Grand Cayman, immatriculée au Registrar of Companies des Iles Caïmans, sous le numéro HL-250204 (la Partie Comparante ou l'Associé Unique),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Houston (Texas) en date du 21 juillet 2015.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie Comparante est l'associé unique de la Société à responsabilité limitée AEI Luxembourg Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 103181, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 septembre 2004,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 1220 du 29 novembre 2004; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 1061 du 25 septembre 2009.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (Article 200-2) dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur FIDES (Luxembourg) S.A., une Société Anonyme, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 41469.

Troisième résolution

L'associé unique décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur dans les termes suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif, de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire et de décider du paiement d'une avance sur le produit de la liquidation.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner décharge pleine et entière aux membres du Conseil de Gérance de la Société jusqu'à la date du présent acte; sauf dans l'éventualité où la liquidation laisserait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Frais et dépense

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 29 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12629. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015131385/133.

(150143094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Kalmuna S.A., Société Anonyme,
(anc. Kalmuna S.à r.l.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 184.478.

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "CLMG INVESTISSEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120, Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145847,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée (le "Mandataire"); laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Kalmuna S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 184478, (la "Société"), a été originairement constituée sous l'empire de la législation néerlandaise et sous la forme légale d'une société à responsabilité limitée dénommée "Kalmuna B.V.",

que le transfert du siège principal de l'activité commerciale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg a été décidé avec effet au 18 juin 2013,

que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1015 du 22 avril 2014, contenant notamment l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise sous la forme légale d'une société à responsabilité limitée ainsi que la dénomination actuelle,

et que les Statuts n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société (l'"Associé Unique") et qu'elle a ont pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide:

- de modifier la forme juridique de la Société sans changement de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société anonyme;

- de changer la dénomination sociale de la Société en "Kalmuna S.A.";

- de remplacer les huit cent mille (800.000) parts sociales par huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

L'Associé Unique constate que:

- par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

- la société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique;

- le capital et les réserves demeurant intacts, de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et les plus-values, la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Rapport d'évaluation

La transformation de la Société se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 31 mai 2015 telle qu'elle est reprise dans le rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises indépendant, établi par "FIDEWA - CLAR S.A.", une société anonyme avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Raphael LOSCHETTER, conformément aux stipulations des articles 26-1 (1) et 31-1 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des actifs nets de la société KALMULA S.à r.l. ne correspond pas au moins au capital minimum requis pour la constitution d'une société anonyme.

Luxembourg, le 3 juillet 2015”

Un exemplaire de la situation active et passive de la Société arrêtée au 31 mai 2015 et le rapport du réviseur d'entreprises indépendant, après avoir été signés “ne varietur” par le Mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés anonymes.

Les STATUTS de la Société auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de “Kalmuna S.A.”.

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique et elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à huit cent mille euros (800.000,- EUR), représenté par huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que se soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou toute autre manière.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière aux gérants pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'en date de ce jour.

Quatrième résolution

L'Associé Unique fixe le nombre des administrateurs à trois (3) et nomme aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;

b) Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, né à Uccle, le 16 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;

c) La société anonyme "FIDESCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 68578.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Madame Evelyne GUILLAUME, diplômée ès sciences économiques, née à Luxembourg, le 7 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, est nommée comme représentante permanente de l'administratrice ci-avant mentionnée sub c).

Le mandat des administrateurs ainsi nommés expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

L'Associé Unique nomme:

- Monsieur Luc BRAUN, pré-qualifié, comme président du conseil d'administration, avec tous pouvoirs d'engager valablement la société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature, et
- Monsieur Jean-Marie POOS, pré-qualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Cinquième résolution

L'Associé unique fixe le nombre des commissaires à un (1) et nomme la société à responsabilité limitée "EURAUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42889, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. POOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 juillet 2015. 2LAC/2015/15445. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131935/180.

(150142756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 458.850,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.183.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of July.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of four hundred fifty eight thousand eight hundred fifty British Pounds (GBP 458,850) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.183 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 11 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 2060 on 20 August 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on 28 November 2014, published in the Mémorial under number 3984 on 24 December 2014.

THERE APPEARED:

Whitewood Helios UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of six million ninety-six thousand four hundred twenty-two British Pounds (GBP 6,096,422) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.942 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary's clerk, whose professional address is in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the sole shareholder of the Company is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Full restatement of the articles of association of the Company (without amending the corporate object clause);
2. Removal of (i) Mr. David Catala from his mandate as class C manager of the Company, (ii) Mr. Hugo Froment from his mandate as class B manager of the Company and (iii) Mr. Jonathan Trout from his mandate as class A manager of the

Company, and granting of the full and complete discharge (quitus) to them for the exercise of their mandates from the date of their appointments until the date of their removals;

3. Reclassification of Mr. Douwe Terpstra and Mr. Takeshi Takahashi as class A managers of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles (without amending the corporate object clause) so that they shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and in any real estate properties, and the management of those participations or real estate properties. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or (real estate) enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may also invest in real estate whatever the investment modalities, including, but not limited to, the acquisition by way of sale or enforcement of securities.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object, and any transaction with respect to real estate or movable property.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at four hundred fifty eight thousand eight hundred fifty British Pounds (GBP 458,850), represented by four hundred fifty eight thousand eight hundred fifty (458,850) shares, in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.3. When the Company has more than one shareholder, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with (i) the requirements of article 189 of the Law and (ii) any transfer restrictions (including, but not limited to, pre-emption rights, rights of first refusal, prior approvals) and any other restrictions included in any agreement entered into by the direct or indirect parents of the Company from time to time, which shall be notified in writing by the transferee to the transferor and the Company prior to such transfer.

The provisions of this clause 6.3 shall not apply in case of: (a) the granting of a pledge or other security interest over the shares, which pledge or other security interest is granted over 100% of the shares of the Company (whether pursuant to (A) a single agreement or (B) more than one agreement entered into in the context of the same operation) (a Security Interest) and (b) any transfer of the shares which intervenes as a result of the enforcement of, or in connection with, a Security Interest granted over the shares from time to time.

6.4. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.6. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of a maximum of five (5) members (the Board). The Board shall be composed of at least one (1) and up to three (3) class A manager(s), and at least one (1) and up to two (2) class B manager(s). The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The Board shall at no time be made up of a majority of managers who are not ordinarily resident for tax purposes only in Luxembourg (the Resident Manager(s)).

7.2. The A Parent Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other Parent Shareholder(s)) signed by the A Parent Shareholder or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class A manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class A manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class A manager. This right of proposal shall terminate if and when the A Parent Shareholder no longer holds indirectly a Percentage Interest (as defined in section VIII of these Articles) of at least fifteen (15) per cent.

7.3. The B Parent Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other Parent shareholder(s)) signed by the B Parent Shareholder or a duly authorised officer to propose two (2) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class B manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class B manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class B manager. This right of proposal shall terminate if and when the B Parent Shareholder no longer holds indirectly a Percentage Interest (as defined in section VIII of these Articles) of at least fifteen (15) per cent.

7.4. The Board shall nominate one class A manager to act as chairman (the Chairman). The Chairman shall act as chairman of each Board meeting. If the Chairman is not present at a Board meeting, any other class A manager present shall decide which of them shall act as chairman pro tempore for such meeting. For the avoidance of doubt, the Chairman shall have no second or casting vote.

7.5. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders taken in accordance with the provisions of this clause 7.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of its members are present or represented at a meeting of the Board, of whom one (1) must be a class A manager and one (1) must be a class B manager, in attendance in person or by proxy at the commencement and throughout the whole of the Board meeting, provided that in each case:

a. such meetings shall not be quorate unless (i) the number of Resident Managers in attendance in person or by proxy shall exceed the aggregate of all other managers in attendance in person or by proxy and (ii) at least fifty (50) per cent of the managers are present in person or represented at such meetings;

b. subject as provided in clause 8.2.(i)a. above, each manager shall be allowed to appoint another manager as his proxy in his absence, provided always that any proxy granted by a Resident Manager must be to another Resident Manager;

c. if within one hour from the time appointed for the Board meeting a quorum is not met, the Board meeting shall (unless a class A manager and a class B manager agree otherwise) stand adjourned to the second day other than a Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in Luxembourg (a Business Day) next following at the same time and place, unless the Board meeting has been called at short notice pursuant to clause 8.2(iv), in which case such Board meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place.

d. (subject as provided in clause 8.2(i)a above) the quorum at the continuation of any meeting adjourned pursuant to clause 8.2(i)c above shall be one class A manager and one class B manager in attendance in person or by proxy; and

e. if within one hour from the time appointed for the continuation of the meeting adjourned pursuant to clause 8.2(i)c above a quorum is not met the meeting shall (unless a class A manager and a class B manager agree otherwise) stand adjourned to the fifth Business Day next following at the same time and place and (subject as provided in clause 8.2(i)a above) the quorum shall be one class A manager in attendance in person or by proxy.

(ii) Each manager shall have one vote and the Board shall make all of its decisions by a majority vote of the managers present or represented at the Board meeting other than the following matters:

(a) Qualified Reserved Matters (as defined in section VIII of these Articles), which shall require the unanimous consent of all managers, such consent not to be unreasonably withheld or delayed and the reasoning for any refusal to be provided by the relevant manager(s) in full in writing to the other managers; and

(b) Unqualified Reserved Matters (as defined in section VIII of these Articles), which shall require the unanimous consent of all managers acting in their sole discretion. Matters referred under clause 8.(ii)(a), and (b) above shall be duly approved by the Shareholders at a general meeting of the Shareholder(s) to the extent required under Luxembourg law.

(iii) Meetings of the Board shall be held in Luxembourg at such times as the Board shall determine but, unless otherwise agreed in writing by the shareholders, a meeting of the Board shall be held at least quarterly.

(iv) Unless otherwise agreed by the managers of the Company, not less than ten (10) Business Days' notice of each meeting of the Board or any committee of the Board together with the agenda for such meeting and the relevant Board papers shall be given to each member of the Board, provided that any manager may require a meeting of the Board to be held on not less than 48 hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice (provided always that the managers shall act in good faith in relation to this clause and this clause shall not be used in order to secure a reduced quorum). Any notice or other correspondence (including any waiver by any manager of the said ten (10) Business Days' notice of each Board meeting or any committee of the Board) required for the purpose of this clause 8.2(iv) shall be by written notice and/or e-mail.

(v) The Company shall make available to the managers and, upon request, to the shareholders copies of (and supporting papers relating to) minutes of meetings of the Board, such minutes and papers to be provided within ten (10) Business Days after any such meetings.

(vi) Subject as provided in clause 8.2(vii), any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Meetings of the Board shall not be held with any of the managers participating by telephone or by any other means of electronic communication from the United Kingdom or Canada.

(viii) The Company shall not open any office or branch or other permanent establishment outside of Luxembourg.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board but not so as to allow the Company to be bound by a Qualified Reserved Matter or an Unqualified Reserved Matter.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved

external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions and/or any agreement entered into by the indirect parents of the Company from time to time.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time unless otherwise agreed in any agreement entered into by the indirect parents of the Company from time to time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

VIII. Definitions

Acquisition means the direct or indirect acquisition by Whitewood Helios UK S.à r.l. of the Company, Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l., Whitewood (Ring) UK S.à r.l and Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l.

A Parent Shareholder means the holder of class A shares in the Parent.

B Parent Shareholder means the holder of class B shares in the Parent.

Development Management Agreement means any agreement relating to the provision of predevelopment services that may be entered into between inter alia Whitewood Helios UK S.à r.l. or any subsidiary of Whitewood Helios UK S.à r.l. and the development manager as agreed in any agreement entered into by the indirect parents of the Company from time to time.

Parent means the direct parent of Whitewood Helios UK S.à r.l..

Parent Shareholder means the A Parent Shareholder or the B Parent Shareholder.

Percentage Interest means the percentage ownership interest held by a Parent Shareholder in the Parent as calculated in accordance with any agreement entered into by the Parent Shareholders from time to time.

Qualified Reserved Matters means the following matters:

1. Sales of residential units outside any agreed parameters as agreed in the business plan of the Company from time to time (excluding any sales resulting from the exit mechanism process). For clarity this includes any residential bulk sales which are not within pre-agreed parameters.

2. Leasing outside any agreed parameters as agreed in the business plan of the Company from time to time or for more than 100,000 sq. ft.

3. Lease surrenders or material variations.

4. Material changes to the business plan of the Company from time to time not requiring additional equity funding.

5. The surrender by or to the Company of trading losses or other amounts eligible for relief from corporation tax pursuant to the relevant applicable law.

Qualified Valuer means a certified member of the Royal Institute of Chartered Surveyors who has at least ten years' standing and established experience in appraising the value of assets of the same type held by the Company.

Unqualified Reserved Matters means the following matters:

1. The terms of the Acquisition.

2. Decisions of the Company under and in respect of any senior facility agreement that may be entered into between, among others, the Company and Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, London Branch from time to time including the approval of conditions precedent thereunder.

3. Sales of all or a portion of the site other than residential units (excluding any sales resulting from the exit mechanism process).

4. Incurring or refinancing any external debt except for any debt instruments as may be agreed between the indirect parents of the Company from time to time and any debt provided for pursuant to any senior facility agreement that may be entered into between, among others, the Company (or its indirect parents) and Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, London Branch from time to time (and save for emergencies in order to avoid insolvency or default, which decisions shall be made reasonably).

5. Material changes to or deviation from the business plan of the Company from time to time requiring additional equity funding.

6. Termination or material amendment of the Development Management Agreement.

7. Appointment of the Qualified Valuer and alterations to the frequency of valuations.

8. Distributions outside the distribution policy set out in any agreement entered into by the indirect parents of the Company from time to time subject to a resolution of the shareholder(s) of the Company to the extent required by Luxembourg law.

9. Material changes to the Company's accounting policies.

10. Appointment of auditors subject to a resolution of the shareholders to the extent required by Luxembourg law.

11. Corporate structure variations that have material adverse tax or regulatory consequences for the joint venture or directly to either co-investor acting reasonably.

12. Changes to the constitutional documents of the Company subject to a resolution of the shareholder(s) of the Company, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

13. Retention of working capital beyond policy requirements or normal business practice.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves, with effect as of the date hereof, to remove (i) Mr. David Catala from his position as class C manager of the Company, (ii) Mr. Hugo Froment from his position as class B manager of the Company, and (iii) Mr. Jonathan Trout from his position as class A manager of the Company.

The Sole Shareholder further resolves to grant Mr. David Catala, Mr. Hugo Froment and Mr. Jonathan Trout full and complete discharge (quitus) for the exercise of their mandates from the date of their appointments until the date of their removals as managers of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves, with effect as of the date hereof and for an indefinite period, to reclassify Mr. Douwe Terpstra and Mr. Takeshi Takahashi as class A managers of the Company.

As a consequence of the above, the board of managers of the Company is composed, with effect as of the date hereof, as follows:

- Mr. Douwe Terpstra, class A Manager;
- Mr. Andrew O'Shea, class A Manager;
- Mr. Takeshi Takahashi, class A Manager;

- Mr. Tobias Stemmler, class B Manager; and
- Mr. Michael Fitzgerald, class B Manager.

There being no further business, the Meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize juillet.

Par devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, disposant d'un capital social de quatre cent cinquante-huit mille huit cent cinquante livres sterling (GBP 458.850) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.183 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 2060 le 20 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 novembre 2014, publié au Mémorial sous le numéro 3894 le 24 décembre 2014.

A COMPARU:

Whitewood Helios UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, disposant d'un capital social de six millions quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt-deux livres sterling (GBP 6.096.422) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.942 (l'Associé Unique),

ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'associé unique de la Société est dûment représenté lors de la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour ci-après reproduits.

II que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Reformulation complète des statuts de la Société (sans modification de la clause relative à l'objet social);
2. Révocation des (i) Monsieur David Catala de son mandat de gérant de classe C de la Société, (ii) Monsieur Hugo Froment de son mandat de gérant de classe B de la Société et (iii) Monsieur Jonathan Trout de son mandat de gérant de classe A de la Société, et octroi de la décharge (quitus) à ces Messieurs pour l'exercice de leurs mandats de la date de leurs nominations à la date de leurs révocations;
3. Reclassement de Monsieur Douwe Terpstra et Monsieur Takeshi Takahashi en qualité de gérants de classe A de la Société; et
4. Divers.

III que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de reformuler complètement les Statuts (sans modification de la clause relative à l'objet social) de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et dans des propriétés immobilières et la gestion de ces participations ou propriétés immobilières. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise (immobilière). La Société également investir dans l'immobilier, quelles qu'en soit les modalités, y compris notamment l'acquisition par voie de vente ou de réalisation de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatre cent cinquante-huit mille huit cent cinquante livres sterling (GBP 458.850), représenté par quatre cent cinquante-huit mille huit cent cinquante (458.850) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.3. Lorsque la Société a plus d'un associé, les parts sociales détenues par chaque associé ne peuvent être transférées que conformément (i) aux dispositions de l'article 189 de la Loi et (ii) aux restrictions de transfert (notamment, sans s'y limiter, aux droits de préemption, au droit de premier refus, aux approbations préalables) et à toutes autres restrictions inclus dans tout accord conclu par les sociétés directement ou indirectement apparentées à la Société de temps à autres, qui doivent être notifiés par écrit par le cessionnaire au cédant et à la Société avant ledit transfert.

Les stipulations du présent article 6.3 ne s'appliquent pas en cas: (a) d'octroi d'un nantissement ou autre sûreté constituée sur les parts sociales qui sont octroyés au titre de 100% des parts sociales de la Société (que ce soit conformément à (A) un contrat unique ou (B) plusieurs contrats conclus dans le cadre d'une opération unique) (une Sûreté) et (b) de toute cession

des parts sociales qui intervient suite à la réalisation de, ou en lien avec une Sûreté constituée sur les parts sociales le cas échéant.

6.4. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:

(i) elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de cinq (5) membres au maximum (le Conseil). Le Conseil sera composé d'au moins un (1) et au plus trois (3) gérant(s) de classe A, d'au moins un (1) et au plus deux (2) gérant(s) de classe B. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Le Conseil ne pourra à aucun moment être composé d'une majorité de gérants qui ne sont pas de résidence fiscale ordinaire au Grand-Duché de Luxembourg (le(s) Gérant(s) Résident(s)).

7.2. Seul l'Associé Apparenté A aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec le(s) autre(s) Associé(s) Apparenté(s) en copie) signée par l'Associé Apparenté A ou un agent dûment autorisé, de proposer trois (3) personnes pour nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe A de temps à autre. De la même manière, seul l'Associé Apparenté A sera autorisé, par notification similaire, à demander la révocation de l'un desdits gérants de classe A et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir en remplacement dudit gérant de classe A. Ce droit de proposition prendra fin si et lorsque l'Associé Apparenté A ne détiendra plus indirectement un Pourcentage de Participation (tel qu'il est défini à la section VIII des présents Statuts) d'un montant au moins égal à quinze (15) pour cent.

7.3. Seul l'Associé Apparenté B aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec le(s) autre(s) Associé(s) Apparenté(s) en copie) signée par l'Associé Apparenté B ou un agent dûment autorisé, de proposer deux (2) personnes pour nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe B de temps à autre. De la même manière, seul l'Associé Apparenté B sera autorisé, par notification similaire, à demander la révocation de l'un desdits gérants de classe B et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir en remplacement dudit gérant de classe B. Ce droit de proposition prendra fin si et lorsque l'Associé Apparenté B ne détiendra plus indirectement un Pourcentage de Participation (tel qu'il est défini à la section VIII des présents Statuts) d'un montant au moins égal à quinze (15) pour cent.

7.4. Le Conseil désignera un gérant de classe A comme président (le Président). Le Président présidera chaque réunion du Conseil. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil, tout autre gérant de classe A présent décidera lequel d'entre eux agira comme président pro tempore à ladite réunion. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Président n'aura pas de seconde voix ni de voix prépondérante.

7.5. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés prise conformément aux dispositions du présent article 7.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil, dont l'un (1) d'entre eux doit être un gérant de classe A, et l'un (1) d'entre eux doit être un gérant de classe B, présents en personne ou par procuration au début et pendant toute la durée de la réunion du Conseil, sous réserve des conditions suivantes:

a. ces réunions n'atteindront pas le quorum à moins (i) que le nombre de Gérants Résidents présents en personne ou par procuration dépasse le total de tous les autres gérants participant en personne ou par procuration et (ii) qu'au moins cinquante (50) pour cent des gérants soient présents en personne ou représentés à ces réunions;

b. sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i) a. ci-dessus, chaque gérant pourra nommer un autre gérant comme son mandataire en son absence, sous réserve toujours que toute procuration donnée par un Gérant Résident le soit à un autre Gérant Résident;

c. si endéans l'heure qui suit l'horaire fixé pour la réunion du Conseil un quorum n'est pas atteint, la réunion du Conseil (et à moins qu'un gérant de classe A et un gérant de classe B n'en conviennent autrement) sera ajournée au deuxième jour suivant autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre jour férié au Grand-Duché de Luxembourg (un Jour Ouvré) à la même heure et au même endroit, à moins que le Conseil n'ait été convoqué dans un délai très court en vertu de la clause 8.2 (iv) auquel cas cette réunion du Conseil sera ajournée au Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit;

d. (sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus), le quorum à la reprise d'une réunion ajournée en vertu de la clause 8.2 (i)c. ci-dessus, sera atteint en présence d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B présents en personne ou par procuration; et

e. si endéans l'heure qui suit l'horaire fixé pour la reprise de la réunion ajournée en vertu de la clause 8.2 (i)c. ci-dessus, le quorum n'est pas atteint, la réunion du Conseil (à moins qu'un gérant de classe A et un gérant de classe B n'en conviennent autrement) sera ajournée au cinquième Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit et (sous réserve de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus) le quorum sera atteint par un gérant de classe A présent en personne ou par procuration.

(ii) Tout gérant dispose d'une voix et toutes les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil sauf pour les sujets suivants:

(a) Sujets Réservés Qualifiés (tels qu'ils sont définis à la section VIII des présents Statuts) qui requièrent le consentement unanime de tous les gérants, ledit consentement ne doit pas être refusé ou différé de manière déraisonnable et toutes les raisons de tout refus opposé par le(s) gérant(s) concerné(s) doivent être données aux autres gérants par écrit; et

(b) Sujets Réservés Non Qualifiés (tels qu'ils sont définis à la section VIII des présents Statuts) qui requièrent le consentement unanime de tous les gérants agissant à leur discrétion.

Les sujets dont il est fait référence à la clause 8.2 (ii)(a) et (b), ci-dessus doivent être valablement approuvés par le(s) Associé(s) lors d'une assemblée générale des Associés lorsque cela est prévu par la loi luxembourgeoise.

(iii) Les réunions du Conseil se tiendront à Luxembourg aux moments déterminés par le Conseil cependant, à moins que les associés n'en conviennent autrement par écrit, une réunion se tiendra au moins une fois par trimestre.

(iv) Sauf décision contraire prise par les gérants de la Société, une convocation est donnée à chaque membre du Conseil, au moins dix (10) Jours Ouvrés avant chaque réunion du Conseil ou de tout comité du Conseil, accompagnée de l'ordre du jour de la réunion et de tous les documents du Conseil, à condition que tout gérant puisse exiger la tenue d'une réunion du Conseil dans un délai de convocation d'au moins 48 heures si il ou elle considère que des circonstances justifient ce délai de convocation plus court (à condition toujours que les gérants agissent de bonne foi en ce qui concerne cette clause et que cette clause ne soit pas utilisée pour obtenir un quorum réduit). Toute convocation ou autre correspondance (y compris toute renonciation par tout gérant de ladite convocation de dix (10) Jours Ouvrés pour chaque réunion du Conseil ou tout comité du Conseil) nécessite au fin de la clause 8.2(iv) qu'elle soit réalisée par écrit et/ou par e-mail.

(v) La Société mettra à la disposition des gérants et, sur demande, des associés, une copie des procès-verbaux (et des documents de support y relatifs) et ces procès-verbaux et des documents de support y relatifs devront leur être remis dans les (10) Jours Ouvrés qui suivent ladite réunion.

(vi) Sous réserve de ce qui est prévu à la clause 8.2 (vii), tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Aucune réunion du Conseil ne doit être tenue avec un gérant participant par téléphone ou par tout autre moyen de communication électronique à partir du Royaume-Uni ou du Canada.

(viii) La Société ne peut ouvrir ni bureau, ni succursale ou autre établissement principale en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil, mais non pas lorsqu'il s'agit de permettre à la Société d'être engagée par un Sujet Réservé Qualifié ou un Sujet Réservé Non Qualifié.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à tout gérant, doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier, selon le cas; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements pris par la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont rééligibles par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables et/ou tout accord conclu entre les sociétés indirectement apparentées à la Société de temps à autre.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, sauf autrement convenu par contrat conclu par les sociétés indirectement apparentées à la Société au fil du temps, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices effectivement réalisés et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, (s'il y en a), est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

VIII. Définitions

Acquisition signifie l'acquisition par Whitewood Helios UK S.à r.l., directement ou indirectement, de la Société, Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l., Whitewood (Ring) UK S.à r.l. et Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l.

Associé Apparenté A signifie le détenteur de parts sociales de classe A au sein la Société Mère.

Associé Apparenté B signifie le détenteur de parts sociales de classe B au sein la Société Mère.

Accord de Gestion de Développement signifie tout accord relatif à la fourniture de services de pré-développement qui peut être conclu entre, inter alia, Whitewood Helios UK S.à r.l. ou toute filiale de Whitewood Helios UK S.à r.l. et le responsable du développement, tel qu'il est convenu dans tout accord conclu par les sociétés indirectement apparentées à la Société au fil du temps.

Société Mère signifie la société mère de Whitewood Helios UK S.à r.l.

Associé Apparenté signifie l'Associé Apparenté A ou l'Associé Apparenté B.

Pourcentage de Participation signifie, le pourcentage de détention détenu par un Associé Apparenté au sein de Whitewood Helios UK S.à r.l. calculé conformément à tout contrat conclu entre les Associés Apparentés de Whitewood Helios UK S.à r.l. au fil du temps.

Sujets Réservés Qualifiés signifie les sujets suivants:

1. La vente d'unité résidentielle en dehors de tout paramètre convenu, tel qu'il est convenu dans le plan d'affaires de la Société au fil du temps, (à l'exclusion de toute vente résultant du processus de mécanisme de sortie). Dans un souci de clarté cela inclut la vente en bloc d'unités résidentielles qui ne sont pas contenues dans les paramètres approuvés.

2. La location en dehors de tout paramètre approuvé dans le plan d'affaires de la Société au fil du temps, ou de plus de 100.000 pieds carrés.

3. Les baux locatifs et leurs modifications importantes.

4. Les modifications importantes portées au plan d'affaires de la Société au fil du temps qui ne nécessitent pas de fonds propres supplémentaires.

5. Le renoncement par ou au profit de la Société, de pertes commerciales ou d'autres montants éligibles à abattement fiscal, dans le cadre de l'impôt sur les sociétés

Expert Qualifié signifie un membre qualifié de la Royal Institute of Chartered Surveyors qui dispose d'au moins dix années d'expérience solidement établie dans l'évaluation d'actifs du même type que celui de ceux détenus par la Société.

Sujet Réserve Non Qualifié signifie les sujets suivants:

1. Les conditions de l'Acquisition.

2. Les décisions de la Société conformément à et relative à tout contrat de ligne de crédit senior qui pourrait être conclu entre, inter alia, Whitewood Helios UK S.à r.l. et Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, succursale londonienne, au fil du temps, incluant l'approbation des conditions suspensives y relatives.

3. Les ventes de tout ou partie du site autre que les unités résidentielles (à l'exclusion de toute vente résultant du processus de mécanisme de sortie).

4. Contracter ou refinancer toute dette externe à l'exception de tout instrument de dette tel qu'il est convenu entre les sociétés indirectement apparentées à la Société au fil du temps et toute dette contractée, conformément à tout contrat de ligne de crédit senior qui pourrait être conclu entre, inter alia, la Société (ou des sociétés indirectement apparentées) et Sumitomo Mitsui Trust Bank Limited, succursale londonienne, au fil du temps (sauf en cas d'urgence nécessaire pour éviter toute insolvabilité ou tout défaut, une telle décision devant être prise de manière raisonnable).

5. Les modifications ou changements importants portés au plan d'affaires de la Société au fil du temps, et nécessitant des fonds propres supplémentaires.

6. Résiliation ou modification importante de l'Accord de Gestion de Développement.

7. Désignation de l'Expert Qualifié et modifications de la fréquence des évaluations.

8. Distributions effectuées en dehors de la politique de distribution précisée dans tout contrat conclu entre les sociétés indirectement apparentées à la Société au fil du temps, sous réserve d'une décision du (des) associé(s) de la Société dans les mesures prescrites par la loi luxembourgeoise.

9. Les changements importants portés à la politique comptable de la Société.

10. La nomination d'auditeurs, sous réserve d'une décision des associés dans les mesures prescrites par la loi luxembourgeoise.

11. Des modifications portées à la structure de société, ayant pour effet de produire des conséquences fiscales défavorables, des conséquences réglementaires vis-à-vis du joint venture, ou directement à l'un ou l'autre des co-investisseur(s) agissant de manière raisonnable.

12. Des modifications portées aux documents constitutionnels de la Société sous réserve des résolutions du (des) associé(s) de la Société, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.

13. Maintien d'un fonds de roulement au-delà des exigences politiques ou des pratiques commerciale courantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet à compter de la date des présentes, de révoquer (i) Monsieur David Catala de ses fonctions de gérant de classe C de la Société, (ii) Monsieur Hugo Froment de ses fonctions de gérant de classe B de la Société, et (iii) Monsieur Jonathan Trout de ses fonctions de gérant de classe A de la Société.

L'Associé Unique décide par ailleurs d'accorder la décharge (quitus) à Messieurs David Catala, Hugo Froment et Jonathan Trout pour l'exercice de leurs mandats de leurs dates de nomination à leur date de révocation.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée, de reclasser Monsieur Douwe Terpstra et Monsieur Takeshi Takahashi en qualité de gérants de classe A de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, avec effet à la date des présentes, de la manière suivante:

- M. Douwe Terpstra, Gérant de classe A;
- M. Andrew O'Shea, Gérant de classe A;
- M. Takeshi Takahashi, Gérant de classe A;
- M. Tobias Stemmler, Gérant de classe B; et
- M. Michael Fitzgerald, Gérant de classe B.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

122097

Déclaration

Le notaire soussigné, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la personne comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015132468/764.

(150142661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

AERO AutoFactoria Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Helfent-Bertrange, 8A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.081.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2015

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution:

Les mandats des Administrateurs, Monsieur Olivier AMENGUAL, Madame Ada AMENGUAL-JANIETZ et Monsieur Francis AUPETIT, sont prorogés jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2021

2^{ème} Résolution:

Les mandats d'Administrateur-Délégué de Monsieur AMENGUAL Olivier et de Madame Ada AMENGUAL-JANIETZ, sont prorogés jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2021

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pour extrait conforme

AERO AutoFactoria Group S.A.

M. AMENGUAL Olivier

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2015130219/20.

(150140603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Zebra Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.021.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of July.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ZIH Corp., a Delaware company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the State of Delaware under number 2336844 (the "Sole Shareholder"),

and

Zebra Technologies Corporation, a Delaware company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the State of Delaware under number 2268064 (the "Contributor"),

represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Sole Shareholder is the sole shareholder of Zebra Luxco I S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.021 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary in Esch-sur-Alzette, on 8 May 2012, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” dated 28 June 2012 number 1631. The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted by Me Blanche Moutrier, notary in Esch-sur-Alzette, on 13 April 2015.

II.- The 20,002 (twenty thousand and two) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the issuance of a new class of preferred shares and related amendment to the Company's articles of association;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,002 (twenty thousand two United States Dollars) to USD 20,003 (twenty thousand three United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new preferred share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 23,017,349 (twenty-three million seventeen thousand three hundred forty-nine United States Dollars), of which USD 0.10 (ten United States Dollars cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
4. Subscription and payment by Zebra Technologies Corporation of the new preferred share by way of a contribution in kind;
5. New composition of the shareholding of the Company;
6. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to authorize the Company to issue a new class of shares, namely the preferred shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, having specific financial rights, as further described below.

As a consequence, it is resolved to amend articles 8, 11, 21, 22, 23 and 24 of the articles of association of the Company (the "Articles"), so as to read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company is set at USD 20,002 (twenty-thousand two United States Dollars) represented by 20,002 (twenty thousand two) ordinary shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Ordinary Shares"). The Company is allowed to issue voting preferred shares which shall have a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Preferred Shares").

The financial rights and conditions attached to the Preferred Shares are further detailed in Art. 11, 21, 22, 23 and 24.

All the Ordinary Shares and Preferred Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

The Company shall maintain 2 (two) share premium accounts:

- i. A share premium account, to which all amounts of share premium paid on or allocated to the Ordinary Shares shall be credited (the “Ordinary Share Premium Account”); and
- ii. A share premium account, to which all amounts of share premium paid on or allocated to the Preferred Shares shall be credited (the “Preferred Share Premium Account”).

Any amount of share premium credited to the Ordinary Share Premium Account shall be exclusively reserved to the holder(s) of Ordinary Shares and its successors and assignees. Any amount of share premium credited to the Preferred Share Premium Account shall be exclusively reserved to the holder(s) of Preferred Shares and its successors and assignees.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles, subject to Art. 11 below.

During a period of 21 (twenty-one) years as from 15 July 2015, the Company shall not be entitled to proceed with a reimbursement of any amount credited on the Preferred Share Premium Account except with the prior consent of the unanimity of the holder(s) of the Preferred Shares and the consent of the shareholders of the Company representing more than half of the share capital."

" **Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares, subject to the conditions specified in paragraph 5. below.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

During a period of 21 (twenty-one) years as from 15 July 2015, no redemption of Preferred Shares by the Company and no decrease of the share capital of the Company through a decrease of the nominal value of the Preferred Shares shall occur except with the prior consent of the unanimity of the holder(s) of the Preferred Shares and the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital."

" **Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

Each Preferred Share entitles its holder to a preferential and cumulative dividend equal to 7.5% (seven point fifty percent) of (i) the nominal value of a Preferred Share plus (ii) any share premium paid when such Preferred Share was subscribed for (the "Contribution Amount"), which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day financial year (the "Preferred Dividend"). If part or all of the Preferred Dividend is not approved due to the absence of sufficient net profit or for any other reason, the amount equivalent to such Preferred Dividend shall accrue and be approved at the time of the subsequent approval of Preferred Dividend by the Company in addition to the Preferred Dividend relating to such subsequent financial year. The balance of the net profit, after full payment of the Preferred Dividend, may be distributed upon a decision of the shareholders at a shareholders' meeting to the holder(s) of the Ordinary Shares only, in proportion to their shareholding in the Company".

" **Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Interim dividends shall be distributed in the same manner as described in Article 21 above. Preferred Dividend will be computed on a pro rata basis."

" **Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be), may resolve the dissolution of the Company, subject, in case the decision is to be approved during a period of 21 (twenty-one) years as from 15 July 2015, to the consent of the unanimity of the holder(s) of the Preferred Shares.

" **Art. 24.** The general meeting of shareholders shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities (the "Liquidation Bonus") is distributed to the shareholders as follows:

(i) First, in priority to the holder(s) of the Preferred Shares, an amount equal to the Contribution Amount per Preferred Share plus any accrued but unpaid Preferred Dividend;

(ii) Secondly, after and subject to the payment to the holder(s) of the Preferred Shares in accordance with the preceding paragraph, the balance shall be paid to the holder(s) of the Ordinary Shares only, in proportion to the Ordinary Shares held in the Company."

Third resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,002 (twenty thousand two United States Dollars) to USD 20,003 (twenty thousand three United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new preferred share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 23,017,349 (twenty-three million seventeen thousand three hundred forty-nine United States Dollars) payable on the preferred share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which USD 0.10 (ten United States Dollar cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid-up through a contribution in kind made by the Contributor as described below (the "Contribution").

Fourth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Share and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Share. The issue of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium. The New Share and the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Share and the payment of the Share Premium, consists in: (i) 1000 (one thousand) shares, having a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each, held by the Contributor in AirDefense Inc., a Georgia company, incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 4800 North Point Parkway Suite 100, Alpharetta, Georgia, United States of America and registered with the State of Georgia under number 109785, representing 100% of its total outstanding shares, with an aggregate fair market value of USD 11,689,737 (eleven million six hundred eighty-nine thousand seven hundred thirty-seven United States Dollars), (ii) 1000 (one thousand) shares, having a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each, held by the Contributor in Rhomobile, Inc., a Delaware company, incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the State of Delaware under number 4594251, representing 100% of its total outstanding shares, with an aggregate fair market value of USD 6,900,081 (six million nine hundred thousand eighty-one United States Dollars), and (iii) 1000 (one thousand) shares, having a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each, held by the Contributor in Wireless Valley Communications, Inc., a Delaware company, incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the State of Delaware under number 3357827, representing 100% of its total outstanding shares, with an aggregate fair market value of USD 4,427,532 (four million four hundred twenty-seven thousand five hundred thirty-two United States Dollars).

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 23,017,350 (twenty-three million seventeen thousand three hundred fifty United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 15 July 2015 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The value of the Contribution may be subject to a possible adjustment agreed between the Company and the shareholders of the Company. In such case, the share capital of the Company and the Share Premium or the Share Premium only shall be adjusted accordingly, by virtue of a shareholders' meeting to be held before a Luxembourg public notary or in case of an adjustment of the Share Premium only through written resolutions of the shareholders of the Company to be taken under private seal.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Todd Naughton, residing professionally at 250, Blackthorn Dr. Buffalo Grove, Illinois 60069, United States, manager of category A;

b) Stephen Michael Piercey, residing professionally at 22 Oldacres, Maidenhead, Berkshire, SL6 1XJ, United Kingdom, manager of category A;

c) Christophe-Emmanuel Sacré, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager; and

d) Pierre Claudel, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- ZIH Corp.: 20,002 (twenty thousand two) ordinary shares;
- Zebra Technologies Corporation: 1 (one) preferred share.

The notary acts that the 20,003 (twenty thousand three) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“**Art. 8.** The share capital of the Company is set at USD 20,003 (twenty thousand three United States Dollars) represented by 20,003 (twenty thousand three) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into 20,002 (twenty thousand two) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 1 (one) voting preferred share (the "Preferred Shares").”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de juillet.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ZIH Corp., une société de l'Etat du Delaware constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 2336844 (l'«Associé Unique»),

Zebra Technologies Corporation, une société de l'Etat du Delaware constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 2268064 (l'«Apporteur»),

représentés par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été paraphées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- L'Associé Unique est l'associé unique de Zebra Luxco I S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.021 (la «Société»), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire à Esch-sur-Alzette, en date du 8 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 28 juin 2012 numéro 1631. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire à Esch-sur-Alzette, le 13 avril 2015.

II.- Les 20.002 (vingt mille deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Approbation de l'émission d'une nouvelle classe de parts préférentielles et modification relative des statuts de la Société;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.002 USD (vingt mille deux Dollars Américains) à 20.003 USD (vingt mille trois Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part préférentielle d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 23.017.349 USD (vingt-trois millions dix-sept mille trois cent quarante-neuf Dollars Américains), dont un montant de 0,10 USD (dix cents de Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature;
4. Souscription et paiement par Zebra Technologies Corporation de la nouvelle part préférentielle par voie d'apport en nature;
5. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société; et
7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'autoriser la Société à émettre une nouvelle classe de parts, à savoir les parts préférentielles, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, ayant des droits financiers spécifiques, tel que décrit ci-dessous.

En conséquence, il est décidé de modifier les articles 8, 11, 21, 22, 23 et 24 des statuts de la Société (les «Statuts»), afin de les lire comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.002 USD (vingt mille deux Dollars Américains) représenté par 20.002 (vingt mille deux) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Ordinaires»). La Société est autorisée à émettre des parts préférentielles avec droit de vote ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Préférentielles»).

Les droits financiers et conditions attachés aux Parts Préférentielles sont détaillées aux Art. 11, 21, 22, 23 et 24.

Toutes les Parts Ordinaires et Parts Préférentielles seront collectivement définies comme les «parts», selon le cas, ou individuellement comme une «part».

La Société maintiendra 2 (deux) comptes de prime d'émission.

i. Un compte de prime d'émission sur lequel seront crédités tous les montants de prime d'émission payés ou alloués aux Parts Ordinaires (le «Compte de Prime d'Emission Ordinaire»); et

ii. Un compte de prime d'émission sur lequel seront crédités tous les montants de prime d'émission payés ou alloués aux Parts Préférentielles (le «Compte de Prime d'Emission Préférentielle»).

Tout montant de prime d'émission crédité au Compte de Prime d'Emission Ordinaire sera exclusivement réservé au(x) détenteur(s) de Parts Ordinaires et à ses(leurs) successeurs et ayant-droits.

Tout montant de prime d'émission crédité au Compte de Prime d'Emission Préférentielle sera exclusivement réservé au (x) détenteur(s) de Parts Préférentielles et à ses(leurs) successeurs et ayant-droits.

Le montant du capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit au moyen d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts, sous réserve de l'Art. 11 ci-dessous.

Pendant une période de 21 (vingt-et-une) années à compter du 15 juillet 2015, la Société ne sera pas autorisée à procéder au remboursement de tout montant crédité au Compte de Prime d'Emission Préférentielle, sauf autorisation préalable à l'unanimité du/des détenteur(s) de Parts Préférentielles et le consentement des associés de la Société représentant plus de la moitié du capital social.»

« **Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales, dans les conditions spécifiées au paragraphe 5. ci-dessous.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales devant être rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales ainsi rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Pendant une période de 21 (vingt-et-une) années à compter du 15 juillet 2015, la Société ne sera pas autorisée à procéder à un rachat de Parts Préférentielles et aucune réduction du capital social de la Société au moyen d'une réduction de la valeur nominale des Parts Préférentielles ne pourra avoir lieu, sauf autorisation préalable à l'unanimité du/des détenteur(s) de Parts Préférentielles et le consentement d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social.»

« **Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

Chaque Part Préférentielle confère à son détenteur le droit à un dividende préférentiel et cumulatif égal à 7,5% (sept et demi pourcent) de (i) la valeur nominale d'une Part Préférentielle plus (ii) toute prime d'émission payée à la souscription d'une telle Part Préférentielle (le «Montant de l'Apport»), qui s'accumulera quotidiennement et sera calculé sur base d'un exercice social de 365 jours (le «Dividende Préférentiel»). Si une partie ou la totalité du Dividende Préférentiel n'est pas approuvée en raison de l'absence de profit net suffisant ou pour toute autre raison, le montant équivalent à ce Dividende Préférentiel devra s'accumuler et être approuvé au moment de l'approbation subséquente du Dividende Préférentiel par la Société en plus du Dividende Préférentiel relatif à cet exercice social subséquent. L'excédent favorable du profit net, après paiement intégral du Dividende Préférentiel, pourra être distribué au(x) détenteur(s) des Parts Ordinaires uniquement, sur décision des associés prise lors d'une assemblée des associés, en proportion de leur participation dans la Société.»

« **Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts. Les dividendes intérimaires seront distribués de la même manière que décrite à l'Article 21 ci-dessus. Les Dividendes Préférentiels seront calculés au prorata.»

« **Art. 23.** L'assemblée générale des associés sous les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider la dissolution de la Société, sous réserve dans l'hypothèse où la décision doit être approuvée pendant une période de 21 (vingt-et-un) ans à compter du 15 juillet 2015, de l'accord unanime des détenteurs des Parts Préférentielles.»

« **Art. 24.** L'assemblée générale des associés nommera un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminera la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et sa/leur rémunération.

Le surplus après réalisation des actifs et paiement des dettes (le «Boni de Liquidation») est distribué aux associés comme suit:

- i. Premièrement, en priorité au(x) détenteur(s) des Parts Préférentielles, un montant égal au Montant de l'Apport par Part Préférentielle plus tout Dividende Préférentiel acquis mais non versé;
- ii. Deuxièmement, après et moyennant paiement au(x) détenteur(s) de Parts Préférentielles conformément au paragraphe précédent, l'excédent sera payé au(x) détenteur(s) de Parts Ordinaires uniquement, en proportion des Parts Ordinaires détenues dans la Société.»

Troisième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.002 USD (vingt mille deux Dollars américains) à 20.003 USD (vingt mille trois Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part préférentielle d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (la «Nouvelle Part»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 23.017.349 USD (vingt-trois millions dix-sept mille trois cent quarante-neuf Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société

(la «Prime d'Emission»), dont un montant de 0,10 USD (dix cents de Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement payé au moyen d'un apport en nature par l'Apporteur tel que décrit ci-dessous (l'«Apport»).

Quatrième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de la Nouvelle Part et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Description de l'Apport

L'Apport effectué par l'Apporteur, en échange de l'émission de la Nouvelle Part et du paiement de la Prime d'Emission, consiste en: (i) 1.000 (mille) parts, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar Américain) chacune, détenues par l'Apporteur dans AirDefense Inc., une société de Géorgie, constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 4800 North Point Parkway Suite 100, Alpharetta, Géorgie, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès de l'Etat de Géorgie sous le numéro 109785, représentant 100% des parts totales émises, ayant une valeur de marché de 11.689.737 USD (onze millions six cent quatre-vingt-neuf mille sept cent trente sept Dollars Américains), (ii) 1.000 (mille) parts, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar Américain) chacune, détenues par l'Apporteur dans Rhomobile, Inc., une société du Delaware, constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 4594251, représentant 100% des parts totales émises, ayant une valeur de marché de 6.900.081 USD (six millions neuf cent mille quatre-vingt-un Dollars Américains) (les «Parts de Rhomobile») et (iii) 1.000 (mille) parts, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar Américain) chacune, détenues par l'Apporteur dans Wireless Valley Communications, Inc., une société du Delaware, constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 3357827, représentant 100% des parts totales émises, d'une juste valeur de marché de 4.427.532 USD (quatre millions quatre cent vingt-sept mille cinq cent trente-deux Dollars Américains).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 23.017.350 USD (vingt-trois millions dix-sept mille trois cent cinquante Dollars Américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 15 juillet 2015, qui restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La valeur de l'Apport peut faire l'objet d'un éventuel ajustement convenu entre la Société et les associés de la Société. Dans un tel cas, le capital social de la Société et la Prime d'Emission ou la Prime d'Emission uniquement, seront ajustés en conséquence, en vertu d'une assemblée des associés devant être tenue devant un notaire luxembourgeois ou, en cas d'un ajustement de la Prime d'Emission uniquement, par des résolutions écrites des associés de la Société prises sous seing privé.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Todd Naughton, résidant professionnellement au 250 Blackthorn Dr. Buffalo Grove, Illinois 60069, Etats-Unis, gérant de catégorie A;

b) Stephen Michael Piercey, résidant professionnellement au 22 Oldacres, Maidenhead, Berkshire, Buckinghamshire SL6 1XJ, Royaume-Uni, gérant de catégorie A;

c) Christophe-Emmanuel Sacré, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gérant de catégorie B; et

d) Pierre Claudel, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gérant de catégorie B. tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- ZIH Corp.: 20.002 (vingt mille deux) parts sociales ordinaires;
- Zebra Technologies Corporation: 1 (une) part sociale préférentielle.

Le notaire témoigne que les 20.003 (vingt mille trois) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.003 USD (vingt-mille trois Dollars Américains) représenté par 20.003 (vingt-mille trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, divisé en 20.002 (vingt-mille deux) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 1 (une) part sociale avec droit de vote (les «Parts Préférentielles»).» Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015132516/423.

(150142723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

STS Medical Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.172.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eight day of July.

In front of Maître Blanche Moutrier, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of STS Medical Group S.à r.l., a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.172 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 August 2012, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 2426 dated 28 September 2012, lastly amended by a deed enacted by Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 April 2015, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1710 dated 10 July 2015.

The meeting is presided by Mr Anthony THILLMANY, with professional address at 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and scrutineer Mrs Michèle SENSI-BERGAMI, with professional address at 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the 6,853,332 (six million eight hundred fifty-three thousand three hundred thirty-two) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders state as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 238,653 (two hundred thirty-eight thousand six hundred fifty-three Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 6,853,332 (six million eight hundred fifty-three thousand three hundred thirty-two Euros) to EUR 7,091,985 (seven million ninety-one thousand nine hundred eighty-five Euros), by the issue of 223,536 (two hundred twenty-three thousand five hundred thirty-six) class A shares and 15,117 (fifteen thousand one hundred seventeen) class B shares, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 208,626.71 (two hundred eight thousand six hundred twenty-six Euros and seventy-one cents), through contributions in cash by MCP III Investment S.à r.l. and Mr. Augusto Orsini;

3. Subscription and payment by the contributors of the new shares and share premium by way of contributions in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Amendment of Article 5.1 of the Company's articles of association further to resolutions 2 and 3 above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 238,653 (two hundred thirty-eight thousand six hundred fifty-three Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 6,853,332 (six million eight hundred fifty-three thousand three hundred thirty-two Euros) to EUR 7,091,985 (seven million ninety-one thousand nine hundred eighty-five Euros) (the "Share Capital Increase"), by the issuance of (i) 223,536 (two hundred twenty-three thousand five hundred thirty-six) class A shares and (ii) 15,117 (fifteen thousand one hundred seventeen) class B shares (the shares mentioned under (i) and (ii) above, together the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 208,626.71 (two hundred eight thousand six hundred twenty-six Euros and seventy-one cents) (the "Share Premium") to be allocated to a general share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through contributions in cash.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares and Share Premium by MCP III Investment S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" organized under Luxembourg law, with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 154.543 ("MCP") and Mr. Augusto Orsini as follows:

Contributors' intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes MCP, here represented by Mr Anthony THILLMANY, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe to 223,536 (two hundred twenty-three thousand five hundred thirty-six) class A shares, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 201,181.62 (two hundred one thousand one hundred eighty-one Euros and sixty-two cents), the whole to be paid-up through a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 424,717.62 (four hundred twenty-four thousand seven hundred seventeen Euros and sixty-two cents) (the "Contribution 1"); and

Thereupon intervenes Mr. Augusto Orsini, here represented by Mr Anthony THILLMANY, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe to 15,117 (fifteen thousand one hundred seventeen) class B shares, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 7,445.09 (seven thousand four hundred forty-five Euros and nine cents), the whole to be paid-up through a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 22,562.09 (twenty-two thousand five hundred sixty-two Euros and nine cents) (the "Contribution 2") (the Contribution 1 and the Contribution 2 to be referred to as the "Contributions").

To the extent necessary, it is acknowledged that the shareholders are all in agreement with respect to the Share Capital Increase and that they resolved to waive, insofar as needed, any procedure provided for in the articles of association of the Company or any other agreement which may be applicable and which may not have been complied with prior to the Share Capital Increase as the case may be.

The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Contributors through the Contributions.

Evidence of the Contributions' Existence

Proof of the Contributions has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contributions having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- MCP III Investment S.à r.l., holder of 6,415,408 (six million four hundred fifteen thousand four hundred eight) class A shares and 20,834 (twenty thousand eight hundred thirty-four) class C shares of the Company;
- Luxor Immobiliare S.r.l., holder of 206,505 (two hundred six thousand five hundred five) class A shares of the Company; and

- Augusto Orsini, holder of 428,405 (four hundred twenty-eight thousand four hundred five) class B shares and 20,833 (twenty thousand eight hundred thirty-three) class C shares of the Company.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of association so that to read as follows, the rest of the article remaining unchanged:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 7,091,985 (seven million ninety-one thousand nine hundred eighty-five Euros) represented by:

- 6,621,913 (six million six hundred twenty-one thousand nine hundred thirteen) class A shares;
- 428,405 (four hundred twenty-eight thousand four hundred five) class B shares; and
- 41,667 (forty-one thousand six hundred and sixty-seven) class C Shares, all in registered form, having a par value of EUR 1 (one Euro) each, all of which are subscribed and fully paid-up.”

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing persons has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour de juillet.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire établie dans la ville d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de «STS Medical Group S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 171.172 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2426 du 28 septembre 2012, dernièrement modifié par un acte notarié reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1710 du 10 juillet 2015.

La réunion est présidée par Monsieur Anthony THILLMANY, demeurant professionnellement au 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, demeurant professionnellement au 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les 6.853.332 (six millions huit cent cinquante-trois mille trois cent trente-deux) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés reconnaissent avoir été dûment informés au préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 238.653 EUR (deux cent trente-huit mille six cent cinquante-trois euros) pour le porter de son montant actuel de 6.853.332 EUR (six millions huit cent cinquante-trois mille trois cent trente-deux euros) à

7.091.985 EUR (sept millions quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros) par l'émission de 223.536 (deux cent vingt-trois mille cinq cent trente-six) parts sociales de classe A et de 15.117 (quinze mille cent dix-sept) parts sociales de classe B, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 208,626.71 EUR (deux cent huit mille six cent vingt-six euros et soixante-et-onze centimes), au moyen d'apports en numéraire faits par MCP III Investment S.à r.l. et M. Augusto Orsini;

3. Souscription et paiement par les apporteurs des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission par voie d'apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société suivant les résolutions 2 et 3 ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir une convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; les associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 238.653 EUR (deux cent trente-huit mille six cent cinquante-trois euros) pour le porter de son montant actuel de 6.853.332 EUR (six millions huit cent cinquante-trois mille trois cent trente-deux euros) à 7.091.985 EUR (sept millions quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros) (l'«Augmentation de Capital Social»), par l'émission de (i) 223.536 (deux cent vingt-trois mille cinq cent trente-six) parts sociales de classe A, et de (ii) 15.117 (quinze mille cent dix-sept) parts sociales de classe B (les parts sociales mentionnées au (i) et (ii) ci-dessus, ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 208,626.71 EUR (deux cent huit mille six cent vingt-six euros et soixante-et-onze centimes) (la «Prime d'Emission»), payable sur un compte prime d'émission général de la Société, la totalité devant être entièrement libérée par voie d'apports en numéraire.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission par MCP III Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 154.543 («MCP») et M. Augusto Orsini comme suit:

Intervention des Apporteurs - Souscription - Paiement

Intervient ensuite MCP, ici représenté par Monsieur Anthony THILLMANY, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire à 223.536 (deux cent vingt-trois mille cinq cent trente-six) parts sociales de classe A, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 201.181,62 EUR (deux cent un mille cent quatre-vingt-un euros et soixante-deux centimes), la totalité devant être libérée par un apport en numéraire d'un montant total de 424.717,62 EUR (quatre cent vingt-quatre mille sept cent dix-sept euros et soixante-deux centimes) (l'«Apport 1»); et

Intervient ensuite M. Augusto Orsini, ici représenté par Monsieur Anthony THILLMANY, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire à 15.117 (quinze mille cent dix-sept) parts sociales de classe B, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 7.445,09 EUR (sept mille quatre cent quarante-cinq euros et neuf centimes), la totalité devant être libérée par un apport en numéraire d'un montant total de 22.562,09 EUR (vingt-deux mille cinq cent soixante-deux euros et neuf centimes) (l'«Apport 2»), (l'Apport 1 et l'Apport 2 étant collectivement dénommés les «Apports»).

Il est reconnu, dans la mesure nécessaire, que tous les associés sont d'accord avec l'Augmentation de Capital Social et qu'ils décident de renoncer, en tant que de besoin, à toute procédure prévue dans les statuts de la Société ou tout autre contrat qui pourrait être applicable et qui n'aurait pas été respectée préalablement à l'Augmentation de Capital Social le cas échéant.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par les Apporteurs au moyen des Apports.

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de l'existence des Apports a été donnée au notaire soussigné au moyen d'un certificat de blocage.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et les Apport ayant été pleinement réalisés, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- MCP III Investment S.à r.l., propriétaire de 6.415.408 (six millions quatre cent quinze mille quatre cent huit) parts sociales de classe A et de 20,834 (vingt mille huit cent trente-quatre) parts sociales de classe C de la Société;

- Luxor Immobiliare S.r.l., propriétaire de 206.505 (deux cent six mille cinq cent cinq) parts sociales de classe A de la Société; et

- Augusto Orsini, propriétaire de 428.405 (quatre cent vingt-huit mille quatre cent cinq) parts sociales de classe B et 20,833 (vingt mille huit cent trente-trois) parts sociales de classe C de la Société.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et, les Apports décrits ci-dessus ayant été pleinement réalisés, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante, le reste de l'article demeurant inchangé:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à 7.091.985 EUR (sept millions quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros) représenté par:

- 6.621.913 (six millions six cent vingt-et-un mille neuf cent treize) parts sociales de classe A;
- 428.405 (quatre cent vingt-huit mille quatre cent cinq) parts sociales de classe B;
- 41.667 (quarante-et-un mille six cent soixante-sept) parts sociales de classe C,

toutes nominatives, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, toutes étant souscrites et entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

SUITE A QUOI le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.Thillmany, M.Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132373/225.

(150142577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.670.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont pris acte des démissions de Nils ALBERT, Bernard ATTALI et Vincenzo MORELLI de leurs fonctions de membres du conseil de surveillance de la Société avec effet au 28 juillet 2015.

Les actionnaires de la Société ont décidé de nommer en leur remplacement, avec effet au 28 juillet 2015 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 mars 2018 et qui aura lieu en 2018:

- Malte Johannes JANZARUC, né le 26 août 1980 à Heidelberg, Allemagne, demeurant à Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni;
- Dirk Gustaf ELLER, né le 16 juillet 1972 à Houston, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni; et
- Andreas Maximilian POTT, né le 14 mai 1990 à Trèves, Allemagne, demeurant à Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni.

En conséquence de quoi, le conseil de surveillance de la Société est désormais composé comme suit:

- Ramzi GEDEON,
- Alexandre MOTTE,
- Bertrand FINET,
- Thierry SOMMELET,
- Fabrice Christophe GEORGET,
- Malte Johannes JANZARIK,

- Dirk Gustaf ELLER, et

- Andreas Maximilian POTT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132403/29.

(150142775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 148.806.416,18.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 23 juillet 2015, que l'associé de la Société, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, a transféré 60.210.382 part sociales préférentielles de catégorie B7, qu'il détenait dans la Société à:

- Ulysses Participation S.à.r.l.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

150.013.053 parts sociales préférentielles de catégorie B0

150.013.053 parts sociales préférentielles de catégorie B1

150.013.052 parts sociales préférentielles de catégorie B2

150.013.052 parts sociales préférentielles de catégorie B3

150.013.051 parts sociales préférentielles de catégorie B4

150.013.052 parts sociales préférentielles de catégorie B5

150.013.053 parts sociales préférentielles de catégorie B6

89.802.671 parts sociales préférentielles de catégorie B7

Ulysses Participation S.à.r.l.

1.473.301.785 parts sociales préférentielles de catégorie B0

1.473.301.785 parts sociales préférentielles de catégorie B1

1.473.301.786 parts sociales préférentielles de catégorie B2

1.473.301.785 parts sociales préférentielles de catégorie B3

1.473.301.785 parts sociales préférentielles de catégorie B4

1.473.301.784 parts sociales préférentielles de catégorie B5

1.473.301.783 parts sociales préférentielles de catégorie B6

1.533.512.164 parts sociales préférentielles de catégorie B7

Parcom Buy Out Fund II B.V.

236.765.366 parts sociales préférentielles de catégorie B0

236.765.366 parts sociales préférentielles de catégorie B1

236.765.366 parts sociales préférentielles de catégorie B2

236.765.366 parts sociales préférentielles de catégorie B3

236.765.365 parts sociales préférentielles de catégorie B4

236.765.365 parts sociales préférentielles de catégorie B5

236.765.365 parts sociales préférentielles de catégorie B6

236.765.365 parts sociales préférentielles de catégorie B7

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Ulysses Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015132435/44.

(150142073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**P.G.L. S.à r.l., Premium Gold Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Udatcha S.à r.l.).**

Siège social: L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 42.966.

Im Jahre zweitausendfünfzehn,

Den achten Juli,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen.

Ist erschienen:

Herr Alain KONTER, Metzger, geboren in Differdingen am 2. August 1962, wohnhaft in L-3490 Düdelingen, 8, rue Jean Jaurès,

Welcher Kompotent erklärt zu handeln in seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung UDATCHA S.À R.L., mit Sitz in L-3490 Düdelingen, 8, rue Jean Jaurès, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 42 966, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Luxemburg amtierenden Notar Camille HELLINCKX, am 18. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 217 vom 13. Mai 1993.

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgenden Beschluss zu fassen:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Namen der Gesellschaft umzuändern von „UDATCHA S.à r.l.“ in „Premium Gold Luxemburg S.à r.l.“, in Kurzform „P.G.L. S.à r.l.“ und somit dem Artikel eins (1) der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 1.** Der vorbenannte Kompotent errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „Premium Gold Luxemburg S.à r.l.“, in Kurzform „P.G.L. S.à r.l.““

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Gesellschaftszweck umzuändern und somit dem Artikel drei (3) der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf und Verkauf von Edelmetallen, sowie der An- und Verkauf von ähnlichen Waren, die dem vorgenannten Zweck dienen.“

Außerdem hat die Gesellschaft zum Zweck den Ankauf und Verkauf, sowie die wirtschaftliche Verwertung von Immobilien, insbesondere die Vermietung und Verpachtung, und alle Tätigkeiten welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern können.

Der Gesellschaftszweck beinhaltet des Weiteren die Beteiligung auf jede Art und Weise an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und dieser jegliche Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art.“

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Düdelingen, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompotenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: A. KONTER, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 juillet 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015132437/52.

(150141733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Café-Restaurant BAI RRADA, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 62, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.676.

—
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2015 la décision suivante:

- d'accepter, à compter du 28 juillet 2015, la cession de 50 parts sociales détenues par Madame FERNANDES DOS SANTOS Maria Madalena, demeurant 24, rue du Funiculaire L-4561 DIFFERDANGE à Monsieur BREDA Carlos, domicilié 28, Cité Op Hudelen L-3863 SCHIFFLANGE, pour le prix convenu entre parties.

- d'accepter, à compter du 28 juillet 2015, la cession de 26 parts sociales détenues par Madame FERNANDES DOS SANTOS Maria Madalena, demeurant 24, rue du Funiculaire L-4561 DIFFERDANGE à Monsieur BREDA Carlos, domicilié 24, rue du Funiculaire L-4561 DIFFERDANGE, pour le prix convenu entre parties.

- d'accepter, à compter du 28 juillet 2015, la nomination de Monsieur BREDA Carlos, né le 11/11/1982, domicilié 28, Cité Op Hudelen L-3863 SCHIFFLANGE, en tant que gérant administratif

- La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

- d'accepter, à compter du 28 juillet 2015, le transfert du siège social de 62, boulevard J-F Kennedy L-4170 ESCH/ALZETTE à 52, Grand-Rue L-4132 ESCH/ALZETTE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 juillet 2015.

RODRIGUES Christina.

Référence de publication: 2015130320/23.

(150140456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Transcom Investments & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.652.

—
Extrait des décisions prises par la réunion des administrateurs restant du conseil en date du 11 mai 2015

1. Mme Kristel VRIJSEN a démissionné de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

2. Mr. Roeland DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas) le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert 6, (Luxembourg), a été nommé comme administrateur, avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015130037/16.

(150140205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

TVN DTH Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.161.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

La liquidation de la Société, décidée par l'associé unique suivant acte du 15 juillet 2015 par le notaire Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée lors de la décision extraordinaire de l'associé unique de la Société du 29 juillet 2015.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la date de la clôture de la liquidation dans les locaux d'Alterdomus au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130044/16.

(150139896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.